



Délibération du Conseil d'Administration n° 14-26
Séance du mardi 30 juin 2026

Rendue exécutoire

Le Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat s'est tenu le mardi 30 juin 2026 à 14h00 au Conseil départemental du Val d'Oise, 2, avenue du Parc à Cergy, sous la présidence de Madame Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Présents :

Mme Marie-Christine CAVECCHI
M. Patrick BAQUIN
Mme Linda BOUSLAMTI
M. Malik DJABALI
Mme Sabrina ECARD
M. François HANET
M. Raoul JOURNO
M. Pierre LE BEL
Mme Nadia METREF
M. Georges MOTHRON
Mme Tatiana PRIEZ
M. Alexandre PUEYO
Mme Agnès RAFAITIN
M. Emmanuel VIEGAS
Mme Sandra YAKOWENKO
M. Ramzi ZINAOUI

Présidente
Administrateur
Administratrice
Administrateur
Administratrice
Administrateur
Administrateur
Administrateur
Administratrice
Administrateur
Administratrice
Administrateur
Administratrice
Administrateur
Administratrice
Administrateur

16 présents

Absents :

M. Xavier HAQUIN
M. Rachid AKHRAZ
M. Daniel BLANC
Mme Marlin BOTROS
M. Abdelkrim BOURAKBA
Mme Valérie DE FARIA
Mme Odile DROUILLY

Vice-Président, pouvoir à Mme CAVECCHI
Administrateur
Administrateur, pouvoir à Mme YAKOWENKO
Administratrice
Administrateur
Administratrice, pouvoir à M. DJABALI
Administrateur, pouvoir à M. PUEYO

7 absents dont 4 ayant donné pouvoir

Direction/Service : Pôle Ressources / Direction Financière

Objet : Approbation des comptes annuels 2025 et affectation de résultat



Vu l'article R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation portant sur les prérogatives du Conseil d'Administration qui approuve les comptes, se prononce sur l'affectation du résultat et donne quitus à la Directrice générale ;

Vu le rapport d'activité et de gestion de la Directrice générale ;

Vu les comptes annuels de l'exercice 2025 ;

Vu le rapport des Commissaires aux comptes.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **DONNE** quitus à la Directrice générale sur sa gestion pour l'exercice écoulé ;
- **APPROUVE** les comptes annuels de l'exercice 2025 qui font ressortir un résultat comptable déficitaire de 2 253 880,43 euros ;
- **DECIDE** sur proposition de la Directrice générale d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice d'un montant de 2 253 880,43 euros :
 - au compte de réserves sur cessions immobilières SIEG pour 1 495 039,17 euros,
 - au compte cessions immobilisations hors SIEG 326 209,49 euros,
 - au compte report à nouveau SIEG pour - 3 271 881,08 euros,
 - et au compte de report à nouveau hors SIEG pour - 803 248,01 euros.

Quitus :

Approuvé à la majorité

1 vote contre : M. BOUSLAMTI

Approbation des comptes annuels :

Approuvé à l'unanimité

Affectation du résultat :

Approuvé à l'unanimité

Pour Extrait Certifié Conforme
La Présidente

Marie-Christine CAVECCHI